



EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ DANS LE GROUPE DE TRAITEMENT A1 SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF, ATTACHÉ, ET SOUS-GROUPE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, CHARGÉ D'ÉTUDES

Profil

Les candidats aux fonctions d'attaché et de chargé d'études du groupe de traitement A1, sous-groupe administratif et sous-groupe technique et scientifique doivent

- être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 21 ans au moins au jour de la nomination provisoire ;
- être détenteurs d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent ou bien d'un diplôme d'études étranger reconnu équivalent par le ministre ayant dans ses attributions l'enseignement supérieur ;
- les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- pour les postes exigeant une formation juridique, les titulaires d'un diplôme de fin d'études juridiques doivent en outre être détenteurs, au moment de l'admission au stage, du certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2009 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat ;
- avoir une parfaite connaissance des trois langues administratives du pays.

Documents à fournir

La demande d'inscription à l'examen d'admissibilité doit être accompagnée

- d'un curriculum vitae mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement par le candidat dans le secteur public et dans le secteur privé ;
- d'une copie des diplômes ou certificats requis pour la formation demandée ;
- d'un extrait récent de l'acte de naissance ;
- d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de présentation de la demande ;
- d'une copie de la carte d'identité ou du passeport.

La demande d'inscription peut être téléchargée à l'adresse suivante :

<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/demandes-d-inscription/Demande-A1.pdf>

Adresse d'envoi

Ministère de l'Intérieur
Cellule de recrutement et de formation
Madame Cristina Moreira
B.P. 10
L-2010 Luxembourg

Renseignements

La Cellule de recrutement et de formation du personnel communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux numéros de téléphone suivants :

247-74633 (Mme Chantal Mathieu)

247-84630 (Mme Laurence Zielke)

247-84620 (M. Christian Coos)

247-84657 (Mme Cristina Moreira)

Programme d'examen

- Les Institutions et la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg :
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/Les-Institutions-et-la-Constitution-du-Grand-Duche-de-Luxembourg.pdf>
- Langue française : interprétation d'un texte d'actualité et exposé
- Langue allemande : interprétation d'un texte d'actualité et exposé
- Organisation des communes :
<https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/personnel-communal/recrutement-examen-d-admissibilite/programmes/Organisation-des-communes-admissibilite-B1-A-A2-A1.pdf>
- Connaissances générales de l'actualité nationale et internationale

Épreuves préliminaires

Les épreuves préliminaires en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives du pays (langues luxembourgeoise, allemande et française) auront lieu sur convocation et préalablement aux épreuves écrites (uniquement pour les candidats qui présentent un certificat de fin d'études étranger).

Remarque

Les demandes incomplètes ne seront pas retenues.